

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 27 janvier 2015**

Convocation en date du 19 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés :

- Mme Sonia DOS REIS : pouvoir donné à Mme Anne GAUTHERON
- Mme Annick RAMBOT : pouvoir donné à Mr Patrick HENRIOT
- Mr Camille SCHLITTER : pouvoir donné à Mme Joëlle CHABERT

Absents excusés : Mr Daniel BLANC

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture des comptes-rendus des réunions en date du 15 et 22 décembre 2014, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

I – DEMANDE DE SUBVENTION DETR EXERCICE 2015 :

a) Aménagement de la place de l'Eglise :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place de l'Eglise, pour un montant HT estimé à 91 905 €, qui devra se faire en parallèle avec les travaux d'Anthony Paret.

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le taux de subvention voirie étant de 20 à 35% du montant HT, le montant de la subvention, dans l'hypothèse la plus favorable, serait de 32 167 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'adoption de cette opération et sur ses modalités de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'aménagement de la place de l'Eglise,
- approuve le plan de financement de l'opération et sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR (de 32 167 € maximum)

b) Rénovation thermique de la Mairie :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'importance pour la Commune de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et notamment celui de la Mairie. Il propose de remplacer le projet d'action « aménagement d'une salle de musculation », action n°14 au COCA, par le programme de rénovation thermique de la Mairie pour un coût total HT estimé à 19 250€.

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le taux de subvention voirie étant de 20 à 35% du montant HT, avec majoration de 10% pour les travaux de performance énergétique. Le montant de la subvention, dans l'hypothèse la plus favorable et dans la limite de 80% de subvention, serait de 7 700 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de rénovation thermique de la Mairie en remplacement de l'action « aménagement d'une salle de musculation », action n° 14 du COCA,
- approuve le plan de financement de l'opération et sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR (de 7 700 € maximum)

II – EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE PLACE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas de l'extension de réseau pour le projet de la cave d'Anthony PARET place de la Mairie, il a été convenu avec le propriétaire que cette extension serait à sa charge.

Le coût pour l'extension du réseau électrique de 120 mètres s'élève à 17 850€. Cependant, la maîtrise d'ouvrage étant confiée au SIEL, la participation de la commune est ramenée à 10 710 €. Le SIEL facturera directement à la commune ; à charge pour la commune de réintégrer le coût dans le prix de vente.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- confie la maîtrise d'œuvre de l'extension de réseau au SIEL,
- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune fixée à 10 710 €
- décide d'amortir le fonds de concours en un an
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir et à réintégrer la prestation dans le prix de vente.

III – ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL HABITAT DAUPHINOIS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat préliminaire de réservation pour l'acquisition du local commercial de 35 m² à Habitat Dauphinois. Il rappelle que le prix d'acquisition de ce local est de 35 000€ HT et que l'acte de vente est à signer avant le 28/02/2015.

Le Conseil Municipal confirme sa décision d'acquisition du local commercial prise dans sa délibération du 23 septembre 2014 et autorise Mr le Maire à signer le contrat préliminaire de réservation.

IV – MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents travaux seront engagés sur la commune en 2015 pour un montant total HT estimé à 152 000 € :

- le programme voirie, approuvé par délibération n°20-11-2014-1 (Le Bois Prieur phase 2, Chemin de Palot, Chemin de la Bigande) : 45 000 € HT,
- les abords du cimetière : 37 000 €,
- l'aménagement place de l'église (coca) : 70 000 € HT

Afin de minimiser les coûts, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre des différents travaux à 3 D Infrastructure pour un montant HT de 10 032€ (6,60 % du coût total HT des travaux) soit 12 038,40€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre du programme voirie 2015, des abords du cimetière et de l'aménagement de la place de l'Eglise à 3D Infrastructure pour un montant de 10 032 € HT.

V – CONVENTION CDG : DOSSIERS CNRACL :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, la Commune a conclu avec le CDG une convention de gestion des retraites CNRACL par laquelle le CDG acceptait de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL contre paiement de frais de mission. Cette convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour 2015-2017.

Les membres du Conseil Municipal unanimes votent le renouvellement de la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VI – DELEGATION AU CDG POUR MISE EN CONCURRENCE DES ASSUREURS :

Le Maire expose au conseil que le contrat groupe d'assurance garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas d'absence pour raisons de santé, d'accident ou maladie professionnelle arrive à échéance.

Le Centre de Gestion se propose de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conventions devront être conclues pour une durée de 4 ans et couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, maladie grave, maternité paternité adoption, maladie ordinaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

VII – LOCAL ANNEXE SALLE DES GRAVIERS :

Une rencontre sera organisée avec les associations utilisatrices de la salle des Gravieres pour envisager les projets d'aménagement et d'affectation du local annexe.

VIII – AFFAIRES DIVERSES :

a) Interdiction barbecues :

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre un arrêté interdisant les barbecues sur l'espace situé le long du cours d'eau, côté place du Sioult.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'interdiction des barbecues sur cet espace.

b) Certificat de « libre circulation » des élèves dans les écoles de musique :

Comme chaque année, la Commune est sollicitée par l'école de musique de Chavanay pour donner son accord sur le principe de « libre circulation » des élèves (nécessaire pour l'obtention de subventions par le Conseil Général). Trois enfants de la commune sont inscrits à l'école de musique de Chavanay.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe à la « libre circulation » des élèves et autorise Mr le Maire à signer ledit accord.

c) Travaux :

Monsieur CHEVAL présente différents devis de travaux.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Pilat espaces verts pour :
 - * élagage des platanes : 2 140 € HT
 - * l'élagage place du Sioult, jeu de boules, 1 peuplier : 810 € HT
 - * la remise en forme du talus et chemin station d'épuration : 380 € HT
 - * le bassin de décantation (rampe d'accès + dessouchage) : 390 € HT
- Local 3me âge : Entreprise AB Dépannage : changement toilettes + lavabo : 397,60 € HT. Le Conseil unanime valide les travaux.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de voirie :

- Bois Prieur : travaux terminés
- En cours : Le Biez. Le chemin de la Bigande a été profilé.
- A réaliser : points de traversée d'eau (avant la Chapelle + Chambre Jaune)

d) **Agenda** :

- 29/01/2015 : AG Club de l'Amitié
- 31/01/2015 : 10h30 - St Vincent à Chézenas
- 31/01/2015 : 11 h 30 – Repas des Anciens
- 01/02/2015 : manifestation à Chézenas
- 01/02/2015 : AG Truite Pélussinoise
- 13/03/2015 : Réunion publique PADD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
27-01-2015-1	Aménagement de la Place de l'Eglise subvention DETR
27-01-2015-2	Avenant au COCA
27-01-2015-3	Rénovation thermique de la Mairie-subvention DETR
27-01-2015-4	Extension réseau place de la Mairie-Cave PARET
27-01-2015-5	MO du programme voirie 2015+abords cimetière+place de l'Eglise
27-01-2015-6	Adhésion à la convention 2015-2017 : établissement par CDG des dossiers retraite CNRACL
27-01-2015-7	Délégation au CDG : négociation contrat groupe pour « assurance du personnel »
27-01-2015-8	Interdiction barbecues (rive droite, côté place du Sioult)

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

